

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, à mon grand regret, la situation a empiré à Montréal ce matin. Les fonctionnaires du ministère ont donc communiqué avec la CSN. J'ai demandé aux chefs syndicaux de venir à Ottawa demain matin et je me propose de leur faire bien comprendre que le gouvernement devra recourir à des mesures extraordinaires si l'on ne met fin à la grève illégale, irréflective et violente des dernières semaines.

AFFAIRES INDIENNES

RUMEURS D'IRRÉGULARITÉS DANS LA GESTION DES FONDS D'UNE BANDE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant des Affaires indiennes et du Nord canadien ou à son secrétaire parlementaire au sujet de ma question de vendredi dernier. Le ministre a-t-il terminé son enquête au sujet des prétendues irrégularités dont les Indiens de la réserve d'Assumption accusent les représentants du ministère? Peut-il nous présenter son rapport sur ces allégations faites il y a déjà quelque temps?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, l'enquête se poursuit encore. Le ministre pense pouvoir faire son rapport demain.

M. Baldwin: Étant donné que le télégramme envoyé par le conseil de la bande indienne réclame une enquête parlementaire, le secrétaire parlementaire pourrait-il faire valoir auprès du ministre et du président du comité intéressé l'avantage d'une enquête parlementaire minutieuse et approfondie sur ces allégations?

M. Honey: Nous y songerons, monsieur l'Orateur.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER—L'EXACTITUDE DE LA RÉPONSE À UNE QUESTION AU «FEUILLETON»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos d'une réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1033 inscrite au *Feuilleton* le 2 février, qui se lit comme il suit:

1. Aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, à l'égard de quelles régions a) du Manitoba, b) du Québec c) du Nouveau-Brunswick, d) de Terre-Neuve, e) de l'Onta-

rio a-t-on approuvé des subventions jusqu'au 31 décembre 1969?

2. A combien se sont élevées les subventions pour chacun des projets?

La réponse n'est pas conforme aux dispositions du Règlement et, en vérité, constitue une façon facétieuse d'écarter la question. Voici le texte de cette réponse:

Ces renseignements sont contenus dans les rapports sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposés le 27 octobre 1969, le 4 décembre 1969, et le 12 janvier 1970.

Le fait que le gouvernement fera piètre figure s'il répond de façon honnête ne justifie quand même pas ce semblant de réponse.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'enquêterai volontiers sur l'affaire et je ferai rapport mercredi.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LE RÉGIME NATIONAL DE SANTÉ ET LES SERVICES OPTOMÉTRIQUES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En son absence puis-je la poser à son secrétaire parlementaire, qui voudra peut-être la prendre comme préavis et y répondre demain? Puisqu'il y a un consensus entre les provinces en ce qui concerne les services optométriques, le ministre peut-il nous dire si ces services seront offerts à frais partagés en vertu du régime national de santé?

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je prends la question comme préavis.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

L'UTILISATION PAR DES PERSONNES À FAIBLES REVENUS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, compte tenu des observations faites par le président du conseil d'administration du Centre national des arts concernant l'utilisation du Centre par des chômeurs et autres personnes, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il serait prêt à insister auprès du conseil pour qu'il étudie favorablement l'utilisation du Centre par des personnes disposant de faibles revenus dont les vieillards pensionnés.

M. l'Orateur: Le député fait une observation dont le ministre prendra note, il doit le supposer.